



## Nouvelle version du Rapport de votre offre de services en établissement et hors établissement

La Régie vous avise qu'une nouvelle version du *Rapport de votre offre de services en établissement et hors établissement* (ROSEH), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017, est disponible à compter du **19 juin 2018**.

Le ROSEH permet à un médecin de famille d'être informé sur les données qui reflètent sa pratique auprès de sa clientèle inscrite et l'ensemble de ses activités en établissement et hors établissement.

Les modifications suivantes ont été apportées au ROSEH afin d'en faciliter la compréhension :

- selon votre situation, les activités d'inscription peuvent être réparties en trois tableaux différents :
  - le premier présente les patients inscrits selon le ROSEH;
  - le deuxième, le cas échéant, présente les patients inscrits selon le programme GMF;
  - le dernier, le cas échéant, présente les patients inscrits selon le cadre de gestion des GMF-U;
- des notes explicatives sont ajoutées au portrait de consommation de soins de vos patients inscrits durant la période;
- les activités non quantifiées paraissent en rouge et aucune valeur n'est affichée;
- la mention *version bêta* est ajoutée aux sections qui sont encore en déploiement progressif.

Ces modifications faciliteront la lecture de vos données quant à l'organisation et au choix de vos activités cliniques.

Comme mentionné dans l'[infolettre 290](#) du 15 décembre 2017, cet outil est en déploiement progressif et **il est normal que les données qui y sont présentées ne coïncident pas avec votre pratique complète**.

**Les activités rémunérées à l'acte ne sont pas encore quantifiées.** Seules les données liées aux activités rémunérées à honoraires fixes et à tarif horaire sont affichées dans votre ROSEH.

La Régie vous avisera lorsque toutes les phases du déploiement seront finalisées. Dès lors, le ROSEH sera disponible uniquement par les services en ligne de la Régie.

Un [guide explicatif](#) est disponible sous le lien utile *Guide ROSEH* de la rubrique *Inscription de la clientèle*, sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession sur le site de la Régie au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels). Ce guide permet de comprendre comment les différents indicateurs ont été interprétés à partir des données détenues par la Régie.


Tout commentaire et toute suggestion en lien avec le ROSEH doivent parvenir à la Régie par la messagerie sécurisée. Si vous n'êtes pas inscrit aux services en ligne, vous pouvez transmettre vos commentaires par courriel à [services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca) en inscrivant « ROSEH » dans l'objet. **Aucune réponse ne vous sera retournée.**

---

## Services en ligne de la Régie

---

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous inscrire aux services en ligne de la Régie en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne dans la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels), ou en communiquant avec le Centre d'assistance aux professionnels :

 Région de Québec : 418 643-8210  
Région de Montréal : 514 873-3480  
Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776



**Après avoir établi votre identité,  
faites le 1 pour les services en ligne.**

 [sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)